

PROCÈS-VERBAL DE LA VINGT-SEPTIÈME SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU BARREAU DU QUÉBEC POUR L'EXERCICE 2024-2025 TENUE LE 12 DÉCEMBRE 2024, À COMPTER DE 8H30 À L'INTERCONTINENTAL, SALLE BELFOUR ET PAR VISIOCONFÉRENCE WEBEX

---

Sont présents :

- M<sup>me</sup> la bâtonnière Catherine Claveau
- M<sup>e</sup> Marcel-Olivier Nadeau, vice-président
- M<sup>e</sup> Mylène Lemieux-Ayotte, vice-présidente
- M<sup>e</sup> Karine Beaudry
- M<sup>e</sup> Rémi Bourget
- M<sup>e</sup> Extra Junior Laguerre
- M<sup>e</sup> Régis Boisvert
- M<sup>e</sup> Caroline Gagnon
- M<sup>e</sup> Elhadji Madiara Niang (virtuellement)
- M<sup>e</sup> Maxime Bernatchez
- M<sup>e</sup> Élisabeth Jutras
- M<sup>e</sup> Simon Tremblay (virtuellement)
- M. Gérald Belley
- M. Pierre Delisle (virtuellement)
- M<sup>me</sup> Nancy Potvin
- M<sup>me</sup> Diane Sicard-Guindon

Est invitée :

- M<sup>e</sup> Julie Allard, directrice du Service des technologies de l'information

Autres participants :

- M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale
- M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette, secrétaire adjoint de l'Ordre
- M. Tristan Gassert, attaché au cabinet de la bâtonnière et à la direction générale

Secrétaire de la séance :

- M<sup>e</sup> Sylvie Champagne

---

**1. MOT DE BIENVENUE**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil d'administration.

## 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de l'ordre du jour proposé.

Les membres adoptent l'ordre du jour tel que soumis.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

### **D'APPROUVER l'ordre du jour suivant :**

- 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 1.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DES SÉANCES DES 24 OCTOBRE, 8 ET 14 NOVEMBRE 2024
- 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE
- 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE
2. DOSSIERS STRATÉGIQUES
- 2.1 TABLE JUSTICE QUÉBEC
3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP
- 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES
- 3.2 TABLEAU DE BORD - LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION
- 3.3 CONSULTATION DE L'IQRDJ - RÉFORME LOI P-38.001(SANTÉ MENTALE)
- 3.4 ENQUÊTE QUADRIENNALE DE LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES
- 3.5 TABLEAU DE BORD - PROJET DE LOI 73
4. GOUVERNANCE
- 4.1 GRILLES COMPÉTENCES COMITÉS STATUTAIRES
- 4.2 ORIENTATIONS POUR LA CRÉATION D'UNE FÉDÉRATION
5. PROTECTION DU PUBLIC
- 5.1 LIMITATION VOLONTAIRE
- 5.2 PROTECTION DU PUBLIC
- 5.3 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS
6. TECHNOLOGIE DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS
- 6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI
7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS
- 7.1 DISTINCTION AVOCAT ÉMÉRITE
- 7.2 CALENDRIER 2025-2027
- 7.3 RAPPORT D'ÉVALUATION - PROJET PILOTE 2023-2024 -NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE
- 7.4 RAPPORT CONCERNANT LE CONGRÈS ANNUEL DE L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA) À PARIS - 2024

- 7.5 FORMATION AUX MEMBRES
- 7.6 CONSEIL DE SECTIONS - SUJETS POUR LA SÉANCE EN FÉVRIER
- 7.7 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES AVOCATS
- 7.8 PROJET IA DE CANLII
- 7.9 SONDAGE DIVERSITÉ
- 7.10 ENTENTE TRIPARTITE (ORIENTATION SUR LES PROJETS)
- 7.11 NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉLECTION DE LA MÉDAILLE ET DES MÉRITES
- 7.12 NOMINATIONS AU COMITÉ DES REQUÊTES
- 8. DIVERS
- 9. DOCUMENTATION POUR INFORMATION
- 9.1 TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL
- 9.2 NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION
- 9.3 RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 2 DÉCEMBRE 2024
- 9.4 JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (22 NOVEMBRE 2024)

## 1.2 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DES 24 OCTOBRE, 8 ET 14 NOVEMBRE 2024

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration approuvent les procès-verbaux des séances des 24 octobre, 8 et 14 novembre 2024.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**D'APPROUVER les procès-verbaux des séances des 24 octobre, 8 et 14 novembre 2024.**

## 1.3 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA BÂTONNIÈRE

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente son rapport d'activités.

Elle discute de certains points :

- Rencontre avec le juge en chef de la Cour du Québec : 
- 

Elle invite les membres à lui poser des questions :

- **Rencontre avec Éducaloi** : Madame la bâtonnière Claveau et M<sup>o</sup> Ouimet discutent de cette rencontre. Éducaloi fait face à des coupures de subventions gouvernementales pour la prochaine année. Le Barreau du Québec a fait le suivi des demandes d'informations relativement à la vision d'Éducaloi et son plan d'action pour les prochaines années.

Les membres discutent du financement d'Éducaloi. Les membres réitèrent leurs préoccupations et signalent qu'ils souhaitent recevoir un rapport sur les actions qui seront entreprises par Éducaloi pour tenir compte de cette nouvelle et concernant la nouvelle planification stratégique de l'organisme.

M<sup>o</sup> Ouimet prend acte des commentaires des membres et fera le suivi de ce dossier.

- **Rencontre avec le ministre de la Justice** : Cette rencontre visait à discuter des demandes d'amendements formulées par le Barreau du Québec pour le projet de loi 78 avec le ministre de la Justice. Les membres discutent de l'intervention du Barreau du Québec dans ce dossier.
- **Rencontre avec la bâtonnière du Barreau de Laurentides-Lanaudière** : Le Barreau de Laurentides-Lanaudière a fait une intervention auprès du Tribunal administratif du logement pour déplorer l'administration des auditions dans la section. Les locaux utilisés ne respectent pas la confidentialité et le décorum requis pour des auditions.
- **Rencontre avec le Barreau de l'Outaouais** : La situation de Maniwaki a été discutée. À cet égard, le juge en chef de la Cour du Québec a confirmé que les juges siégeant dans l'Outaouais seront assignés de façon prioritaire aux auditions tenues à Maniwaki.

#### 1.4 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Inf : M<sup>o</sup> Catherine Ouimet présente son rapport d'activités de la directrice générale et souligne certains points :

- 
- **Modification à l'horaire de l'École du Barreau** : L'École du Barreau revient à un format avec deux sessions comme cela était le cas avant la plus récente réforme de l'École du Barreau. Cette modification fait suite à des commentaires reçus d'étudiants de l'École du Barreau ayant suivi le nouveau programme qui souhaitaient le retour aux deux sessions et l'abolition de la session d'été. La Fédération des étudiants en droit du Québec a transmis une lettre à l'École du Barreau exprimant leur mécontentement. Cette lettre a fait l'objet d'une publication dans les journaux. Les représentants de la Fédération des étudiants en droit du Québec ont été rencontrés pour expliquer la décision et les rassurer.

Les membres discutent de ce dossier. La décision prise par l'École du Barreau de modifier l'horaire est maintenue.

Elle invite les membres à lui poser des questions sur son rapport d'activités.

En réponse aux questions des membres, M<sup>e</sup> Ouimet fait le point sur les dossiers suivants :

- [REDACTED]
- **Relève de la présidence du Comité des affaires d'assurance** : Des candidatures ont été évaluées pour remplacer le président actuel qui quittera prochainement ses fonctions.

## 2. **DOSSIERS STRATÉGIQUES**

---

Inf : Madame la bâtonnière Catherine Claveau présente la note de service résumant l'état des travaux pour chacun des dossiers stratégiques.

### **Justice dans les communautés autochtones**

Madame la bâtonnière Catherine Claveau résume l'état de la situation depuis la production de la note de service. Elle mentionne que la situation de représentation par l'aide juridique dans les dossiers de soins et de garde en établissement est bonne. Il n'y aurait pas de cas de défaut de représentations. La détresse psychologique des membres pratiquant dans le Nord a été discutée.

### **Justice et santé mentale**

La bâtonnière Claveau et M<sup>e</sup> Champagne ont participé à une rencontre du groupe de travail récemment.

### **Avenir de la profession et TAL**

En réponse aux questions des membres, madame la bâtonnière Claveau mentionne ce qui suit :

- Les orientations du Barreau du Québec relativement au dossier de l'encadrement des parajuristes ont été accueillies favorablement.

Les membres discutent de la situation au Tribunal administratif du logement.

## 2.1 **TABLE JUSTICE QUÉBEC**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Le Rapport final du Groupe de travail constitué pour donner suite à la recommandation 4.9 du Plan d'action 2023-2024 élaboré par les partenaires de la Table Justice-Québec a été publié hier. Les membres discutent de ce rapport.

### 3. POSITIONNEMENT ET LEADERSHIP

---

#### 3.1 RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE ET AFFAIRES JURIDIQUES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

#### 3.2 TABLEAU DE BORD - LÉGISLATION ET RÉGLEMENTATION

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et en discutent.

#### 3.3 CONSULTATION DE L'IQRDJ - RÉFORME LOI P-38.001(SANTÉ MENTALE)

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Champagne explique le contexte de la consultation et présente les recommandations du Barreau.

Les membres du Conseil d'administration discutent des recommandations, émettent des commentaires et suggestions de modifications et sont en accord avec le tableau de recommandations, tel que modifié.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 3 décembre 2024 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

**D'APPROUVER** le tableau des recommandations qui serviront à étayer la position du Barreau du Québec à la consultation menée par l'IQRDJ relativement à la P-38, à titre de pistes de solutions pour améliorer la protection des personnes concernées.

### 3.4 ENQUÊTE QUADRIENNALE DE LA COMMISSION D'EXAMEN DE LA RÉMUNÉRATION DES JUGES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord pour approuver les commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 5 décembre 2024 préparé par le Secrétariat de l'Ordre et affaires juridiques;

**CONSIDÉRANT** le début de l'enquête quadriennale de la Commission d'examen de la rémunération des juges;

**CONSIDÉRANT** les impacts potentiels de cette consultation, notamment au niveau de l'indépendance judiciaire et du recrutement de la magistrature;

**CONSIDÉRANT** les positions antérieures du Barreau du Québec sur ces enjeux;

**D'APPROUVER** les commentaires à titre de position du Barreau du Québec.

### 3.5 TABLEAU DE BORD - PROJET DE LOI 73

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## 4. GOUVERNANCE

---

### 4.1 GRILLE DE COMPÉTENCES COMITÉS STATUTAIRES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et sont en accord avec le profil de compétence proposé.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 30 octobre 2024 préparé par M<sup>e</sup> Sarah Thibodeau, directrice du Service des greffes;

**D'ADOPTER** le profil de compétence des présidents et membres des Comités statutaires du Barreau du Québec.

## 4.2 ORIENTATIONS POUR LA CRÉATION D'UNE ENTITÉ REPRÉSENTATIVE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Madame la bâtonnière Catherine Claveau et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présentent dans un premier temps les orientations relatives à la négociation des tarifs d'aide juridique. On propose la création d'une association regroupant les avocats acceptant des mandats d'aide juridique pour piloter la négociation des tarifs d'aide juridique. Ce dossier est prioritaire considérant l'adoption du projet de loi 78 et la possibilité qu'un décret ministériel soit adopté empêchant le Barreau du Québec de s'impliquer dans les négociations. Le mandat serait donné au CITAJ pour mettre sur pied cette association. Un expert en gouvernance et le Barreau du Québec les accompagneront dans la mise sur pied de cette association.

Les membres discutent de la création d'une nouvelle association "entité représentative".

Madame la bâtonnière Catherine Claveau et M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présentent dans un deuxième temps les orientations relatives à la représentation des intérêts socioéconomiques des membres. On recommande la création d'une « fédération » qui regrouperait les associations d'avocats. La « fédération » aurait pour mandat de consulter les associations et de prendre en charge des dossiers qui ne sont pas présentement pilotés par les associations. La « fédération » et les associations conserveraient leur indépendance.

Les membres discutent de la création d'une « fédération ».

Les membres sont en accord avec les orientations suggérées.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT les orientations suggérées par le groupe de travail;**

**D'ADOPTER les orientations proposées par le groupe de travail.**

## 5. PROTECTION DU PUBLIC

---

### 5.1 LIMITATION VOLONTAIRE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise et adoptent la limitation volontaire proposée.

M<sup>e</sup> André-Philippe Mallette présente le dossier.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier. M<sup>e</sup> Mallette répond aux questions.

Les membres entérinent la limitation volontaire proposée et ordonnent la publication.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 11 décembre 2024 préparé par M<sup>e</sup> Eliane Gauvin, responsable de l'Inspection professionnelle;

**CONSIDÉRANT** l'ensemble des faits énumérés à l'engagement volontaire;

**CONSIDÉRANT** l'acceptation par l'avocat de limiter volontairement son droit d'exercer des activités professionnelles;

**CONSIDÉRANT** qu'une visite d'Inspection professionnelle doit avoir lieu auprès de l'avocat;

**CONSIDÉRANT** l'« Engagement volontaire de ne pas exercer le droit » conformément à l'article 55.0.1 du *Code des professions* signé par l'avocat;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs du Conseil d'administration prévus à l'article 55.0.1 du *Code des professions*;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration peut se prononcer quant à l'engagement volontaire de l'exercice du droit par l'avocat;

**D'ENTÉRINER** l'« Engagement volontaire de ne pas exercer le droit » signé par [REDACTED]

**DE LIMITER** son droit d'exercer des activités professionnelles afin que ce dernier ne pose directement ou indirectement, pour le compte d'autrui, aucun des actes mentionnés à l'article 128 de la *Loi sur le Barreau* (RLRQ, c. B-1), incluant les exceptions mentionnées au paragraphe 2, ni aucun acte relié à la profession pouvant raisonnablement être perçu comme posé par un avocat en exercice;

**D'ORDONNER** la publication de cette limitation conformément à l'article 182.9 du *Code des professions*.

## 5.2 PROTECTION DU PUBLIC

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Ouimet résume le dossier. Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier.

5.3 DEMANDE DE DÉLIVRANCE DE PERMIS

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Régis Boisvert s'abstient pour ce point.

Les membres sont en accord avec la recommandation.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

[REDACTED]



## 6. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET OPÉRATIONS

### 6.1 RAPPORT DU COMITÉ TI

Inf : M<sup>o</sup> Julie Allard, directrice du service des technologies de l'information, et M<sup>o</sup> Elhadji Niang font rapport des travaux du Comité TI.

M<sup>o</sup> Niang discute de la réunion du Comité TI qui a eu lieu le 25 octobre dernier. Ont été discutés :



Il invite les membres à lui poser des questions.

## 7. DOSSIERS INSTITUTIONNELS

### 7.1 DISTINCTION AVOCAT ÉMÉRITE

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Simon Tremblay s'abstient de voter pour ce point.

Les membres sont en accord pour ne pas attribuer la distinction avocat émérite.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 26 novembre 2024 préparé par le SOAJ;

CONSIDÉRANT la décision du Conseil d'administration de mettre fin à l'attribution de la distinction *Avocat émérite* le 18 avril 2024;

DE NE PAS ATTRIBUER la distinction Avocat émérite à [REDACTED]

## 7.2 CALENDRIER 2025-2027

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## 7.3 RAPPORT D'ÉVALUATION - PROJET PILOTE 2023-2024 -NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Ouimet résume le rapport d'évaluation.

Les membres du Conseil d'administration discutent du rapport et transmettent leurs félicitations à l'équipe de l'École du Barreau.

## 7.4 RAPPORT CONCERNANT LE CONGRÈS ANNUEL DE L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS (UIA) À PARIS - 2024

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration discutent du rapport et de l'implication du Barreau du Québec dans l'UIA.

Les membres du Conseil d'administration soulignent qu'aucun des dossiers discutés dans le rapport n'a un lien avec la mission de protection du public. Ils mandatent le Comité d'éthique et de gouvernance afin d'évaluer l'objectif de la participation du Barreau à l'UIA.

## 7.5 FORMATION AUX MEMBRES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## 7.6 CONSEIL DE SECTIONS - SUJETS POUR LA SÉANCE EN FÉVRIER

---

Inf : Les membres discutent des sujets d'intérêt pour la prochaine séance du Conseil des sections.

À la question d'une membre, M<sup>e</sup> Ouimet résume les plus récentes démarches du CAIJ à la suite des discussions tenues à la dernière rencontre du Conseil des sections.

## 7.7 RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES DES AVOCATS

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration discutent du référentiel. Ils sont en accord avec le référentiel de compétences des avocats suggéré.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 4 décembre 2024 préparé par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale, M<sup>e</sup> Martin Hovington, directeur de la Qualité de la profession et M<sup>e</sup> Éliane Gauvin, responsable de l'Inspection professionnelle;

**CONSIDÉRANT** l'objectif qui est de s'assurer de la compétence des professionnels en vue de minimiser les risques de préjudice à l'endroit des personnes qui transigent avec ceux-ci;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de mettre à jour et d'améliorer les compétences des professionnels afin de répondre aux exigences actuelles et futures de la profession;

**CONSIDÉRANT** l'importance d'un référentiel de compétences clair et cohérent pour favoriser la transparence à l'égard du développement professionnel des avocats;

**CONSIDÉRANT** les consultations et les évaluations menées pour élaborer le présent référentiel de compétences;

**CONSIDÉRANT** le plan de déploiement du référentiel de compétences en 11 étapes permettant au Barreau de s'approprier et d'intégrer le référentiel au sein des mécanismes d'encadrement de l'exercice de la profession et aux avocats de l'adopter et de l'utiliser pour leur développement professionnel;

**D'ADOPTER le nouveau référentiel de compétences, tel que présenté et annexé à cette résolution, dans sa version finale;**

**DE PRENDRE ACTE du plan de déploiement du référentiel au sein de l'organisation ainsi que parmi les membres de la profession.**

## **7.8 PROJET IA DE CANLII**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

M<sup>e</sup> Ouimet présente le projet d'intelligence artificielle de CanLII. Elle rappelle que CanLII est financée par les barreaux canadiens. L'analyse du projet a été complétée durant les deux dernières années. Les barreaux canadiens sont enchantés par le projet. Le coût total du projet est de 3,3M\$ pour l'ensemble des barreaux canadiens. Tous les autres barreaux canadiens ont autorisé le financement du projet.

Cela représente pour le Barreau du Québec un budget d'environ 300 000 \$ pour la première année et d'environ 450 000 \$ pour la deuxième année.

Les membres discutent du dossier :

- La possibilité de financer ce projet via le Fonds d'études juridiques considérant l'accès aux ressources de CanLII par le public.
- Le conseiller en intelligence artificielle du Barreau du Québec a été consulté sur le projet et est confortable avec le respect des enjeux éthiques et déontologiques.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord pour le financement de ce projet par le Barreau du Québec sous réserve d'avoir une reddition de comptes aux barreaux canadiens.

## **7.9 SONDAGE DIVERSITÉ**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

## **7.10 ENTENTE TRIPARTITE (ORIENTATION SUR LES PROJETS)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation.

M<sup>e</sup> Catherine Ouimet présente les trois projets visés par le début des projets.

Les membres du Conseil d'administration discutent de ce dossier :



Les membres du Conseil d'administration autorisent la directrice générale à poursuivre les travaux quant aux trois projets décrits au sommaire exécutif.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

CONSIDÉRANT le sommaire exécutif du 12 décembre 2024 préparé par M<sup>e</sup> Catherine Ouimet, directrice générale et M<sup>e</sup> Louis-Charles Mc Cann, directeur des affaires gouvernementales et institutionnelles;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit des premiers projets examinés dans le cadre de l'entente tripartite;

CONSIDÉRANT la hauteur des engagements financiers requis pour ces projets;

CONSIDÉRANT que les trois projets sur lesquels les Partenaires travaillent actuellement seront examinés et analysés par les instances décisionnelles de chacun des Partenaires, en l'occurrence pour le Barreau, par le Comité d'attribution des sommes provenant du FEJ. QUE c'est à ce Comité que reviendra la responsabilité d'analyser les besoins, la faisabilité des projets et les impacts et retombées en termes d'accès à la justice;

CONSIDÉRANT que la directrice générale sollicite à ce stade-ci, les orientations préliminaires du CA afin de poursuivre les travaux d'analyse quant à ces trois projets;

D'AUTORISER la directrice générale à poursuivre les travaux quant aux trois projets décrits au sommaire exécutif.

### 7.11 NOMINATIONS AU COMITÉ DE SÉLECTION DE LA MÉDAILLE ET DES MÉRITES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations soumises.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** le sommaire exécutif du 10 décembre 2024 préparé par le Comité des nominations;

**DE NOMMER** M<sup>e</sup> Julien Fournier et M<sup>me</sup> Hasnaa Kadiri en tant que membre du Comité de sélection de la Médaille et des Mérites.

### 7.12 NOMINATIONS AU COMITÉ DES REQUÊTES

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

Les membres du Conseil d'administration sont en accord avec les recommandations soumises.

Rés : Sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

**CONSIDÉRANT** que le Conseil général du Barreau du Québec a déjà adopté une résolution en vertu de l'article 15.1 o) de la *Loi sur le Barreau* à l'effet de déléguer au Comité des requêtes les pouvoirs que les articles 55.1 à 55.3 et 161 du *Code des professions* attribuent au Bureau;

**CONSIDÉRANT** l'exercice des pouvoirs qui sont conférés au Conseil d'administration par les articles 48, 70, 71, 72 et 122 de la *Loi sur le Barreau*;

**CONSIDÉRANT** que le Conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs à un Comité des requêtes en vertu de l'article 22.1 de la *Loi sur le Barreau*;

**DE DÉLÉGUER** les pouvoirs prévus aux articles ci-dessus au Comité des requêtes;

**DE DÉSIGNER** membres pour y siéger les personnes suivantes :

- M<sup>e</sup> Nathalie Lavigne, présidente;
- M<sup>e</sup> Serge Bernier;
- M<sup>e</sup> Simon Giard;

**DE DÉSIGNER** à titre de membres substitués les personnes suivantes :

- M<sup>e</sup> Pierre Lévesque, Ad.E.;
- M<sup>e</sup> Pierre Robitaille;
- M<sup>e</sup> Claude Savoie, Ad. E.

## 8. **DIVERS**

---

Inf : Il n'y a aucun point traité à cette section lors de la présente séance.

## 9. **DOCUMENTATION POUR INFORMATION**

---

### 9.1 **TABLEAU - EXERCICE ILLÉGAL**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.2 **NOUVELLES RÉCLAMATIONS - FONDS D'INDEMNISATION**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.3 **RAPPORT DE VOTATION - SÉANCE VIRTUELLE DU 2 DÉCEMBRE 2024**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

### 9.4 **JUGEMENT DU TRIBUNAL DES PROFESSIONS (22 NOVEMBRE 2024)**

---

Inf : Les membres du Conseil d'administration prennent connaissance de la documentation soumise.

La Présidente,

La Secrétaire,

---

Catherine Claveau  
Bâtonnière du Québec

---

Sylvie Champagne  
Secrétaire de l'Ordre